

Conférence de presse
29.04.2019



Travaux entre Ham-sur-Meuse et Chooz : nouveau tronçon de la Voie verte Trans-Ardenne



La Voie verte bouclée au nord

Les travaux de la Voie verte Trans-Ardenne entre Ham-sur-Meuse et Chooz ont démarré. En assurant un itinéraire continu et sécurisé, ce nouveau tronçon, appelé Boucle de Chooz, est un atout pour le territoire de l'Ardenne.

En direction de Givet, le tracé de la Voie verte Trans-Ardenne va continuer de suivre les méandres de la Meuse, en reliant Ham-sur-Meuse à Chooz. Cette extension va remplacer l'actuel parcours qui contraint les utilisateurs à emprunter la RD 46, un axe très fréquenté puisqu'il dessert la commune de Chooz et la centrale nucléaire voisine. **Ce nouveau tronçon de 7,4 kilomètres, l'un des plus sportifs de la Voie verte du fait de son dénivelé, sera accessible aux piétons, cyclistes, cavaliers et à tous les véhicules non-motorisés début 2020.**

Préserver l'environnement

Côté travaux, le Département a signé une convention financière et de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse. Avec cette situation si particulière, au cœur d'une zone préservée, le Conseil départemental a décidé de faire appel à un écologue pour limiter l'impact de ces travaux sur l'écosystème. Cet intérêt environnemental est indispensable dans la conception et la réalisation d'un itinéraire doux, adapté à tous, comme la Voie verte Trans-Ardenne.

Les travaux, suivis par la Direction des Infrastructures et des Equipements du Département, ont démarré après la période de préparation, début mars. Dans un premier temps, ils consistent à préparer la zone de travaux par l'entreprise sous-traitante IDVERDE, puis de terrasser les zones de la future Voie verte. Ces travaux ainsi que le remplissage en matériaux drainants et en grave traitée seront réalisés par l'entreprise URANO, titulaire du marché. Les enrobés qui viendront recouvrir les matériaux de structure seront mis en œuvre par l'entreprise EUROVIA, second sous-traitant de ce marché.

En fin de chantier, URANO et IDVERDE réaliseront différents aménagements de finition (mobilier, paysagers, signalétiques horizontale et verticale...). Les abattages et terrassements en secteurs sensibles s'achèvent à la fin du mois pour reprendre fin septembre 2019, conformément aux prescriptions de l'arrêté Loi sur l'Eau. Au vu de ces contraintes environnementales, la maîtrise d'œuvre a en effet émis l'intérêt de recruter un écologue afin que celui-ci l'assiste en phase de conception. Il est consulté pour préparer l'échéancier des travaux selon le découpage par secteur et en phase de réalisation pour viser les aménagements spécifiques et



mesures compensatoires. Les travaux sur les autres secteurs se poursuivront selon les prescriptions du maître d'œuvre qui prend en compte les contraintes techniques, foncières, environnementales, météorologiques. **L'objectif est de finaliser l'opération avant la fin du 1^{er} trimestre 2020.**

Promouvoir l'Ardenne transfrontalière

L'aménagement de ce nouveau tronçon est estimé à 1,7 million €, financés par le FEDER, la Région Grand Est, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et le Conseil départemental, selon le plan de financement suivant :

- INTERREG (ARDENNE CYCLO) :	416 000 €
- Région Grand Est :	142 000 €
- Communauté de Communes :	511 000 €
- F.C.T.V.A :	277 000 €
- Conseil départemental :	354 000 €

La Boucle de Chooz est intégrée au projet Interreg « Ardenne Cyclo » du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, dont l'objectif est d'accroître l'attractivité globale de l'Ardenne grâce au vélotourisme. Le groupe intercommunal IDELUX, chef de file, orchestre l'ensemble du projet regroupant les opérateurs bénéficiaires, les opérateurs associés (ADT des Ardennes, GEIE...) et les partenaires (Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, maître d'ouvrage au même titre que le Département sur cet aménagement).

Le tourisme à vélo connaît un essor exceptionnel en Europe depuis plusieurs années : 2,3 milliards de séjours et 44 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le territoire transfrontalier du projet jouit dès lors d'un gros potentiel de développement économique lié au vélotourisme : l'Ardenne bénéficie déjà d'une notoriété certaine au sein des plus gros marchés de vélotourisme en Europe : Flandre, Pays-Bas. Pour y parvenir, Ardenne cyclo met en place deux offres complémentaires d'itinéraires à vélo grâce à la connexion de tronçons isolés et à la suppression de passages dangereux. **Ce projet vise à la création de deux circuits touristiques transfrontaliers : une boucle de 170 km reliant l'Ardenne namuroise à la Voie verte Trans-Ardennes et un itinéraire de 110 km reliant l'EuroVélo 5 au nord et la Meuse à Vélo (1100 km du département de la Meuse jusqu'aux Pays-Bas, tout récemment classés EuroVélo 19). Avec ces réalisations, l'objectif est bel et bien d'estomper les frontières pour valoriser la destination Ardenne.**

+ d'infos :

<http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/ardenne-cyclo>

<https://www.idelux-aive.be/fr/ardenne-cyclo.html?IDD=44036&IDC=2749>

Givet

Rémilly
Aillicourt

+120 km le long de la Meuse

À chacun sa Voie verte Trans-Ardenne

